

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue mercredi le premier (1<sup>er</sup>) jour du mois d'octobre 2025 à 18 h 30 au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents : Mesdames Joannie Bouchard et Martine Tremblay, ainsi que messieurs Gilles Harvey, Michel Kowalew, Claude Poulin et Dany Tremblay, sous la présidence de Sylvain Tremblay, maire.

Assiste également à la séance, madame la directrice générale, Josyanne Gauthier ainsi que la greffière-trésorière, Chantal Lamarre.

Une première période de questions réservée au public débute à 18h 31 et prend fin immédiatement.

**Rés # 25-10-01      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Josyanne Gauthier, directrice générale, sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

- En y ajoutant le point 3.4. Embauche d'un ouvrier de voirie hivernale.

**Rés # 25-10-02      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 SEPTEMBRE 2025**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 septembre 2025, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

**Rés # 25-10-03      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 SEPTEMBRE 2025**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 9 septembre 2025, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

**Rés # 25-10-04      COMPTES**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / greffière-trésorière, madame Josyanne Gauthier à en faire le paiement :

- C2510089 à C2510119, L2500087 à L2500094 et P2500422 à P2500469	320 049,50 \$
- Salaires et rémunérations des employés et des élus	69 895,73 \$
- Frais de déplacement	590,05 \$
<b>TOTAL</b>	<b>390 535,28 \$</b>

**NOTE****RAPPORT AUX CITOYENS SUR LES FAITS SAILLANTS DU  
RAPPORT FINANCIER 2024**

En vertu de l'article 176.2 du Code municipal monsieur le maire fait rapport aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024.

**NOTE****DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS**

Madame la directrice générale, Josyane Gauthier, procède au dépôt des états financiers comparatifs en date du 30 septembre 2025.

**Rés # 25-10-05****ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE D'HABITATION  
(OH) EN DATE DU 26 AOÛT 2025**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le budget révisé de l'OH de Charlevoix-Est, en date du 26 août 2025, soumis par la S.H.Q. pour l'année 2025.

QUE le conseil municipal accepte de payer sa part, soit 10% du déficit.

c.c. OH de Charlevoix-Est

**Rés # 25-10-06****FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ NO 23**

CONSIDÉRANT l'entente de fin d'emploi intervenue avec l'employé no 23.

Sur la proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal autorise monsieur le maire, Sylvain Tremblay, ainsi que la directrice générale, madame Josyane Gauthier, à signer toute entente relative à la fin du lien d'emploi entre la Municipalité de Saint-Siméon et l'employé no 23;

QUE le conseil municipal prenne acte de la fin d'emploi de l'employé no 23, laquelle sera effective en date du 26 septembre 2025;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à mettre en œuvre les modalités requises dans le cadre de l'application de cette entente;

QUE la directrice générale soit mandatée pour effectuer les démarches nécessaires en vue de pourvoir le poste occupé par l'employé no 23;

QUE le conseil municipal profite de l'occasion afin de remercier l'employé no 23 pour les services rendus à la Municipalité.

**Rés # 25-10-07****RÉORGANISATION DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU

QUE la Municipalité de Saint-Siméon souhaite améliorer l'efficacité opérationnelle, améliorer la gestion de ses ressources humaines et optimiser la gestion budgétaire au sein du Service des travaux publics;

ATTENDU

QUE la structure actuelle du service a été évaluée et qu'une réorganisation est jugée nécessaire pour répondre adéquatement aux besoins de la population et aux réalités budgétaires;

ATTENDU

QUE cette réorganisation implique une redistribution des responsabilités et une simplification de la structure administrative;

ATTENDU

QUE la réorganisation implique notamment l'abolition d'un poste, soit celui de directeur des travaux publics, et ce, compte tenu que ce poste ne s'inscrit plus dans la nouvelle organisation du service;

Sur la proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de Saint-Siméon approuve la réorganisation et la nouvelle structure organisationnelle du Service des travaux publics telle que présentée par la Direction générale ;

QUE le poste de directeur des travaux publics soit officiellement aboli à compter du 26 septembre 2025;

QUE la Directrice générale soit mandatée pour procéder aux ajustements nécessaires, incluant les modifications aux descriptions de tâches, à la structure hiérarchique et aux communications internes;

QUE les employés concernés soient informés conformément aux politiques internes de la Municipalité et aux dispositions des conditions de travail applicables;

QUE cette résolution entre en vigueur dès son adoption.

**Rés # 25-10-08      ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 306 RELATIF À LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS EN MATIÈRE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le « Règlement N° 306 relatif à la délégation de certains pouvoirs en matière de gestion des ressources humaines ».

**Rés # 25-10-09      PAIEMENT DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NUMÉRO N° 2 (FINAL) – PROJET DE RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité procède, pour donner suite à la recommandation de « Mathieu Simard, architecte », reçu le 22 septembre 2025, au paiement à l'entreprise *Toiture R.P.* d'une somme de 11 051,60 \$ (taxes incluses), représentant le « décompte final », du projet de réfection de la toiture de l'hôtel de ville.

**Rés # 25-10-10      FIN DE CONTRAT POMPIERS PERMANENTS SUR APPEL**

CONSIDÉRANT

QUE les pompiers Gabriel Gagné et Keven Trudel occupent des postes de pompiers permanents sur appel au sein du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Siméon;

CONSIDÉRANT

QUE l'entente de collaboration avec le DFL n'est plus applicable pour M. Gagné, puisqu'il n'est plus à l'emploi de cet organisme;

CONSIDÉRANT

QUE M. Trudel a été expulsé de la formation Pompier 1;

## CONSIDÉRANT

QUE

les droits des employés ont été respectés conformément à l'entente de travail entre la Municipalité et les pompiers de Saint-Siméon en vigueur et à la Loi sur les normes du travail;

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de :

1. mettre fin aux contrats de travail des pompiers Gabriel Gagné et Keven Trudel à compter du 2 octobre 2025;
2. mandater la direction générale pour transmettre les avis de fin d'emploi aux personnes concernées;
3. remercier les employés pour leurs années de service au sein du Service de sécurité incendie;
4. transmettre copie de la présente résolution aux personnes concernées et au directeur du Service Incendie.

### **Rés # 25-10-11      EMBAUCHE D'UN NOUVEAU POMPIER PERMANENT SUR APPEL**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'embauche d'un (1) nouveau pompier permanent sur appel, soit monsieur William Trépanier.

### **Rés # 25-10-12      APPEL DE CANDIDATURES POUR COMBLER LE POSTE D'OUVRIER DE VOIRIE POUR DÉNEIGEMENT**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à un appel de candidatures pour combler le poste d'ouvrier de voirie pour le déneigement. Les personnes intéressées ont jusqu'au lundi 29 septembre 2025 à 12 h 00 pour soumettre leur candidature.

### **Rés # 25-10-13      EMBAUCHE D'UN OUVRIER DE VOIRIE**

Suite à un appel de candidatures, sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de monsieur Albert Gagné au poste « d'ouvrier de voirie », et ce tel que recommandé par le comité des ressources humaines.

Les conditions d'emploi sont celles énoncées dans le document « *Politique sur les conditions d'emploi du personnel révisée pour 2022-2026* ».

### **Rés # 25-10-14      DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LA FOURNITURE DE MACHINERIE À TAUX HORAIRE ET ÉQUIPEMENTS POUR 2025-2026**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lancer un appel d'offres sur invitation pour la location de machinerie sur une base horaire, pour la période comprise entre le 1er décembre 2025 et le 30 novembre 2026.

### **Rés # 25-10-15      PERMANENCE DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de madame Sydgie Valcourt à titre de permanent, au poste « d'agente de développement », tel que recommandé par le comité des ressources humaines, sa période de probation de six (6) mois étant terminée. Les conditions d'emploi sont celles énoncées dans le document "*Politique sur les conditions d'emploi du personnel pour 2022-2026*".

**Rés # 25-10-16            OCTOYER CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

ATTENDU QUE nous avons reçu une seule proposition, relativement à la réfection de la toiture de la bibliothèque ;

ATTENDU QUE l'entreprise « Morneau Tremblay Construction Excavation » a présenté la soumission la plus basse ;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat relatif à la réfection de la toiture de la bibliothèque à l'entreprise « Morneau Tremblay Construction Excavation », selon la proposition déposée le 28 août 2025, au prix de 68 699,85 \$ plus les taxes.

**Rés # 25-10-17            DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PAFILR**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon autorise la présentation du projet « d'achat d'équipement sportif hivernal » afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* pour permettre à ceux qui n'ont pas le matériel nécessaire de pouvoir profiter des sports de marche hivernaux;

QUE la Municipalité de Saint-Siméon s'engage à ce que le projet « d'achat d'équipement sportif hivernal » soit accessible à l'ensemble de la population;

QUE la Municipalité s'engage à payer tout excédent des coûts de la partie non subventionnée.

Madame Sydgie Valcourt, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 25-10-18            APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS**

CONSIDÉRANT QUE la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel ;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine se tient sous le thème « *10 ans d'ascension et encore tant à gravir ! Ensemble, offrons à chaque tout-petits les moyens d'atteindre son sommet* » ;

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits ;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité ;
- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt ;
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans ;

- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT  
QUE

les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge ;

CONSIDÉRANT  
QUE

les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT  
QUE

les villes ont le pouvoir d’agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés ;

EN

CONSÉQUENCE

sur proposition de madame Joannie Bouchard, et résolu à l’unanimité es conseillers

QUE ce conseil mandate madame Sydgie Valcourt, agente de développement pour proclamer verbalement la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la *Grande semaine des tout-petits!* (ci-après, GSTP);

QUE ce conseil autorise madame Sydgie Valcourt, agente de développement, à procéder à la levée du drapeau thématique de la Grande semaine des tout-petits, et/ou du drapeau Municipalité amie des enfants, et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

#### **Rés # 25-10-19      DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- 40 ans de la FHLM – Cercle des Générations 2025	50 \$
- Gala du FRIL	150 \$ / billet
- Renouvellement police assurances FQM Assurances	1 186,23 \$

#### **Rés # 25-10-20      NOMINATION D’UNE CANDIDATURE AU PRIX THÉRÈSE-CASGRAIN**

ATTENDU QUE le Prix Thérèse-Casgrain vise à reconnaître l’engagement exceptionnel d’une personne dans la promotion de la justice sociale et des droits humains au sein de la communauté ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon souhaite souligner la contribution remarquable de madame Sylvie Foster dans ce domaine ;

ATTENDU QUE la candidature de madame Sylvie Foster répond aux critères d’éligibilité et reflète les valeurs portées par le Prix Thérèse-Casgrain ;

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à la nomination officielle de madame Sylvie Foster au Prix Thérèse-Casgrain pour l’année 2025 ;

Il est aussi résolu que madame Sydgie Valcourt, agente de développement soit mandatée pour compléter et soumettre le dossier de candidature dans les délais requis.

**CORRESPONDANCE :**

**COMITÉ ZIP SAGUENAY - CHARLEVOIX**

- Invitation à l'atelier sur les phytotechnologies en milieu côtier le 7 octobre 2025 entre 9h et 16h au Village Vacances Petit-Saguenay.

**ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES EN SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE DU QUÉBEC (AGSICQ)**

- La Grande Secousse du Québec, exercice de simulation qui se tiendra le 16 octobre 2025 à 10 h 16.

**COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC**

- Attestation d'officialisation en date du 26 septembre 2025 de « *Édifice Sylvain-Fortin* »

**DEMANDE D'EMPLOI**

- Laetitis Akoumany : poste de comptabilité.

Une période de questions réservée au public débute à 19 h 08 et prend fin immédiatement.

**Rés # 25-10- FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 14.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Sylvain Tremblay  
Maire

---

Josyane Gauthier  
Directrice générale